

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU LUNDI 10 JANVIER 2022 A 17H00 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-deux, le dix janvier à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. PALAZZOLI Florent, adjoint au maire ; M. FOREST Matthieu, Mme CAUVET Francine, Mme GOS Pauline Mme RAMEL Odile M. PIRIS Laurent, conseillers municipaux.

Procurations avaient été données :

- M. Yves KONNERT, adjoint au maire, à M. Hubert GEOLLE,
- M. Olivier BOILEAU, conseiller municipal à M. Florent PALAZZOLI.

Absents : M. REGAZZETTI Claude, M. SORAGNA Bruno, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. FOREST Matthieu, a été élu secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Mise en place d'un standard téléphonique dans les locaux de la mairie : demande de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), au titre de l'année 2022,
- Complément d'équipement en caméras de vidéo-surveillance : demande de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), au titre de l'année 2022,
- Mise en œuvre de la stratégie locale de développement du GAL Provence Verte : demande de subvention pour l'équipement de la future boulangerie communale, acquisition d'un four professionnel,
- Renouvellement de la délégation de l'exploitation du service d'assainissement collectif de la Commune de Fox-Amphoux ; autorisation à M. le Maire de lancer l'opération,
- Adoption du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat Mixte des Eaux du Verdon,
- Contrat de prestations de service de fourrière animale (sans ramassage, ni capture) entre la Société Protectrice des Animaux et la Commune de Fox-Amphoux,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Mise en place d'un standard téléphonique dans les locaux de la mairie : demande de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), au titre de l'année 2022 :
à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, dans un premier temps, décide de solliciter au titre de la DSIL 2022, une subvention de 80% (soit 5 675 E) du montant HT des installations chiffrées à 7 094.88 E.

Complément d'équipement en caméras de vidéo-surveillance : demande de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), au titre de l'année 2022 : avec 8 voix pour et une abstention (Mme RAMEL Odile), il est décidé, dans un premier temps de solliciter au titre de la DETR 2022, une subvention de 80% (soit 11 875 E) du montant HT du projet chiffré à 14 843.86 E.

Mise en œuvre de la stratégie locale de développement du GAL Provence Verte : demande de subvention pour l'équipement de la future boulangerie communale, acquisition d'un four professionnel : *avant de commencer l'exposé, M. le Maire indique une erreur de plume dans l'intitulé, à savoir « Groupe d'Action Locale Provence Verte Sainte-Baume au lieu de GAL Provence Verte ».*

Monsieur le Maire souligne avoir présenté le dossier portant sur l'acquisition d'un four professionnel devant le comité de programmation du Groupe LEADER le 09/12/2021, qui ce dernier a émis un avis d'opportunité favorable sur le projet, d'où le besoin de finaliser la demande de subvention définie comme suit : 80% du montant HT de 39 400 E (acquisition four), soit 31 520 E décomposé comme suit, 60% FEADER (18 912 E) et 40% Conseil Régional (12 608 E). Le conseil municipal, avoir 2 voix contre (Mme RAMEL Odile, Mme GOS Pauline), valide la demande de subvention tel que présentée par M. le Maire.

Renouvellement de la délégation de l'exploitation du service d'assainissement collectif de la Commune de Fox-Amhoux ; autorisation à M. le Maire de lancer l'opération : l'échéance du contrat avec VEOLIA est fixée au 31/03/2023 et afin de procéder au renouvellement de ladite délégation, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à lancer ledit renouvellement.

Adoption du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat Mixte des Eaux du Verdon : à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal prend acte du rapport 2020 qui lui a été présenté.

Contrat de prestations de service de fourrière animale (sans ramassage, ni capture) entre la Société Protectrice des Animaux et la Commune de Fox-Amphoux : à l'unanimité, des membres présents, le conseil municipal, valide le contrat de prestations de service de fourrière animale pour les années 2022 à 2026 avec la SPA.

Affaires diverses /

LA SEANCE EST LEVEE A 17H45.

Le secrétaire,



le Maire,

